

Réunion à Bercy sur l'accord entre l'UE et les Etats-Unis : les entreprises de la filière alimentaire encore dans le flou

A la suite de l'accord du 27 juillet sur les tarifs douaniers et le commerce entre l'Union européenne et les Etats-Unis, Dominique Chargé, Président de La Coopération Agricole, a participé cet après-midi à la réunion des représentants des acteurs économiques en présence des ministres Éric Lombard, Amélie de Montchalin, Marc Ferracci, Véronique Louwagie, Nathalie Delattre, Laurent Saint-Martin, Clara Chappaz et Annie Genevard.

Si La Coopération Agricole salue l'action réactive du gouvernement français à la suite de cet accord qui évite l'escalade, elle déplore toutefois les contours encore très flous de celui-ci pour les entreprises de la filière alimentaire.

Les coopératives agricoles enjoignent avec force les autorités françaises et la Commission européenne à poursuivre les négociations pour garantir que le plus grand nombre de produits agricoles et agroalimentaires soit épargnés par des droits de douanes supplémentaires.

Une application des droits de douane à hauteur de 15% entrainerait en effet une perte de création de valeur colossal pour les entreprises de nos territoires. Aussi, le 0% pour 0% doit être atteint pour un maximum de produits agricoles et alimentaires – vins/spiritueux, produits laitiers, BVP a minima – afin de maintenir des flux commerciaux plus que jamais nécessaires dans le contexte que nous vivons.

Certaines de nos filières, et notamment la filière viticole, souffrent en effet déjà fortement des changements de mode de consommation, de la multiplication des aléas climatiques, du retour de la guerre des prix en rayons ou encore des multiples restructurations en cours. Dans les semaines à venir, elles risqueraient également d'être impactées par des mouvements de reflux du marché européen vers le marché français.

Le maintien de nos standards sanitaires et environnementaux doit également être une priorité absolue du Gouvernement. Tout abaissement de ces normes constituerait une concurrence déloyale inadmissible et une remise en question profonde de nos normes de production.

Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole : « *Cet accord entre l'UE et les Etats-Unis constitue un choc de plus pour les entreprises des agriculteurs et des territoires. Il reste encore quelques marges de manœuvre pour atteindre un deal 0 pour 0 pour notre secteur... L'Europe doit tout mettre en œuvre pour y parvenir !*

En tout état de cause, face à ce nouveau désordre mondial, il est grand temps pour l'Union européenne et la France de prendre les mesures qui s'imposent en activant tous les leviers de compétitivité, de simplification et de soutien à l'investissement pour notre appareil productif. »

Quelques chiffres clefs pour rappel :

- Les Etats-Unis représentent environ 6 % du chiffre d'affaires export de l'agroalimentaire de la France.
- En 2024, la France a exporté pour 6,7 milliards d'euros de produits agroalimentaires vers l'Amérique du Nord (USA et Canada), une somme en hausse de 6 % sur un an selon les données d'Agreste.
- En 2024, la France a exporté pour 2,4 milliards d'euros de vins et de champagne et 1,5 milliard d'euros de spiritueux.
- Pour le vin, le marché américain est le premier marché en valeur pour la France soit 20% de la valeur totale de l'export français de vins toutes destinations confondues (2,36 milliards d'euros pour 11,7 milliards d'euros au total).
- Les produits laitiers et les fromages représentent eux 342 millions d'euros d'exportation et sont en hausse de 17 % en 2024. Les exportations de produits laitiers ont ainsi doublé en dix ans.
- Le total des exportations françaises en 2024 vers les Etats-Unis sur le périmètre BVP / farine / céréales / oléo-protéagineux / malte représente 241 millions d'euros.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

www.lacooperationagricole.coop